PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 11 septembre 2017 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent :
André Picard

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2017-1109-354 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2017-1109-355 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 ET 28 AOÛT 2017**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 14 et 28 août 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ

2017-1109-356 **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 3 et lot 4 du 8 septembre 2017, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 392 008,05 $ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 1 et lot 2 du 8 septembre 2017, d'une somme de 61 355,91 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2017-1109-357 **ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2017.

2017-1109-358 **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales à la personne présente dans la salle.

2017-1109-359 **RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE soient approuvées les dépenses de 163 058,04 $, pour les travaux d'amélioration du réseau routier exécutés sur la 17e Rue, la 5e Avenue, les chemins Beauséjour, de la Rivière-Rouge et la rue Majeau pour un montant subventionné de 11 919 $ conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE copie des pièces justificatives soient jointes à la présente résolution et transmises au ministère des Transports conformément à leurs exigences ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité ;

QUE le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

2017-1109-360 **CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE ST- LIGUORI ET CRABTREE**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree a pris connaissance de la résolution 2017-232 de la Municipalité de Saint-Liguori ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree est d'accord avec le principe du projet d'entente intermunicipale concernant le partage des coûts pour les travaux sur le Rang Rivière Côté Nord ;

ATTENDU la problématique d'application du règlement interdisant le stationnement en bordure du parc du Moulin Fisk ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree désire annexer la partie du chemin Rang Rivière Côté Nord adjacente au parc du Moulin Fisk ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et résolu unanimement par les conseillers :

- **D**'accepter le projet d'entente intermunicipale ;
- **D**'aviser que le versement pour les travaux ne pourra être effectué qu'en 2018, étant donné qu'aucune somme n'est prévue au budget 2017 ;
- **D**'aviser le conseil municipal de Saint-Liguori que la Municipalité de Crabtree désire entreprendre la procédure d'annexion de l'entièreté de l'emprise du chemin Rang Rivière Côté Nord adjacente au parc du Moulin Fisk une fois les travaux réalisés et financés ;

ADOPTÉ

2017-1109-361 **EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES LOISIRS — 2017/2018**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les

conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour la saison hivernale 2017/2018 :

Surveillants au gymnase :
- Charles-Henri Labrosse
- Lorie Blouin
- Catalina Guarderas

Préposés à l'aréna :
- Vincent-Shawn Régnier
- Jérémy Duquette

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2017-1109-362 **PONT PAYANT POUR LA MAISON DES JEUNES**

Le conseil prend connaissance d'une (1) demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit:

- Maison des Jeunes de Crabtree

ATTENDU QUE la Municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année;

ATTENDU QU'il y a déjà eu deux (2) ponts payants au cours de l'année 2017, pour le Club de BMX et pour les Amis des Aînés et qu'il y aurait donc lieu de procéder à un tirage au sort;

ATTENDU QUE le Maison des Jeunes de Crabtree a besoin de ce moyen de financement pour subvenir à ses activités annuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'exceptionnellement, pour cette année, la Maison des Jeunes soit autorisée à tenir un pont payant sur le territoire de la municipalité à une date à déterminer avec la direction des loisirs ;

QUE l'organisme soit avisé que pour les prochaines années, il devra faire sa demande plus tôt pour suivre la procédure de tirage au sort ;

QUE cet organisme soit invité à communiquer avec la Municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation;

QUE l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

2017-1109-363 **DIRECTIVE DE CHANGEMENT #1— PEINTURE DES PLANCHERS, CHAMBRE DES ARBITRES À L'ARÉNA**

ATTENDU QUE certains travaux de peinture sont nécessaires dans la chambre des arbitres et qu'une réparation dans l'entrée principale doit également être faite ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la recommandation de notre chargé de projet François Simon Gélinas qui agit à titre de surveillant de ces travaux pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et

unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement no 1 pour la peinture des planchers dans la chambre des arbitres à l'aréna par la compagne Protec-Sol, pour la somme totale de 1 000,00 $, excluant les taxes ;

QUE les coûts soient appliqués au règlement 2016-289.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 39.

Denis Laporte, maire	Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.